

Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000€  
Siège Social : 96 Bis Boulevard Leroy 14000 CAEN  
RCS CAEN B 538 563 966  
ORIAS N°18008413  
Gérante : Mme Alexandra ROUXEL

Carte Professionnelle Délivrée  
Par la CCI de CAEN CPI n°1401 2018 000 032 953  
Garantie transaction : 120 000€ / Garantie Gestion : 350 000€

**Caisse de garantie :**  
SOCAF – 75015 PARIS

## BASE HONORAIRES DE VENTE

(à la charge de : stipulé sur le mandat / calculé sur le prix net vendeur)

➤ **APPARTEMENT inférieur ou égal à 150 000€ net vendeur :**

- Type F1/F2 : Forfait de 5 000 € TTC
- Type F3/F4 : Forfait de 6 000 € TTC
- Type F5 et + : Forfait de 7 000 € TTC

➤ **APPARTEMENT supérieur à 150 000€ net vendeur :** Forfait de 6% TTC

➤ **Garage / Stationnement :** Forfait de 1 000 € TTC

➤ **Immeuble / Murs commerciaux / Terrain :** Forfait de 6% TTC

➤ **MAISON inférieure ou égal à 250 000€ net vendeur :**

- Inférieure ou égale à 3PP : Forfait de 8 000 € TTC
- Entre 4-5PP : Forfait de 10 000 € TTC
- Entre 6-10PP : Forfait de 12 000 € TTC

➤ **MAISON supérieure à 250 000€ net vendeur :** Forfait de 5% TTC

## BASE HONORAIRES DE LOCATION (soumis au barème en vigueur Loi ALUR)

Type de logement	Honoraires locataires	Honoraires propriétaires
Logement meublé ou non meublé en résidence principale Zone Tendue	3€ TTC/m <sup>2</sup> pour l'état des lieux + 10 € TTC/m <sup>2</sup> pour la rédaction du bail, visites, constitution dossier (Loi ALUR)	3€ TTC/m <sup>2</sup> pour l'état des lieux + 10 € TTC/m <sup>2</sup> pour la rédaction du bail, visites, constitution dossier (Loi ALUR) Entremise : 20.00 €
Logement meublé ou non meublé en résidence principale Hors Zone Tendue	3€ TTC/m <sup>2</sup> pour l'état des lieux + 8 € TTC/m <sup>2</sup> pour la rédaction du bail, visites, constitution dossier (Loi ALUR)	3€ TTC/m <sup>2</sup> pour l'état des lieux + 8 € TTC/m <sup>2</sup> pour la rédaction du bail, visites, constitution dossier (Loi ALUR) Entremise : 20.00 €
Garage / Stationnement	100 € TTC	100 € TTC
Local commercial / professionnel / bureau	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC

## BASE HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIÈRE

- Honoraires de transaction et administration : 25% TTC (sur le loyer encaissé, à la charge exclusive du bailleur)
- Taxe de séjour en vigueur en fonction du lieu de séjour (à la charge du locataire)
- Forfait ménage (à la charge du locataire) :
  - de 1 à 4 couchages : 80€ TTC
  - de 5 à 8 couchages : 100€ TTC
  - 9 couchages et plus : 120€ TTC

## BASE HONORAIRES DE GESTION (à la charge du bailleur)

- **Gestion courante** :
  - Local d'habitation et murs commerciaux : 7,2% TTC (calculé sur les sommes encaissées pour le compte du bailleur avec un minimum de 25€ TTC / lot / mois)
  - Parking, box et garage : 8,50€ TTC / lot / mois
- **Assurances** :
  - Garantie Loyers Impayés : 2,50 % TTC (calculé sur les sommes garanties)
  - Assurance Propriétaire non occupant (PNO) pour les lots en copropriété pour une surface de 250m<sup>2</sup> maximum : 79€ TTC / Mois
- **Prestations supplémentaires** :
  - Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers : forfait de 35€ TTC
  - Ouverture et suivi d'un dossier de sinistre assurance : forfait de 100€ TTC
  - Déclaration trimestrielle ou mensuelle de TVA : 18€ TTC / déclaration
  - Représentation du mandant devant les commissions administratives, tribunaux (dans la limite des possibilités procédurales) : forfait de 90€ TTC
  - Suivi d'une procédure d'augmentation de loyer à l'expiration d'un bail, sans représentation en commission administrative : forfait de 90€ TTC
  - Procédure de recouvrement amiable des sommes dues par le locataire (relances, mise en demeure, protocole...) : 90% de la clause pénale prévue au bail, versée par le locataire au bailleur
  - Suivi d'une procédure judiciaire (y compris délivrance d'un commandement de payer) : 90 € TTC / trimestre
  - Représentation du mandant aux assemblées générales de copropriété : 50 € TTC
  - Ouverture d'un dossier de succession comprenant la transmission de tous documents au notaire, et l'obtention d'attestations de créanciers : 150 € TTC
  - Estimation de la valeur vénale d'un bien géré : 75 € TTC
  - Ouverture et suivi y compris représentation aux expertises, d'un dossier sinistre et assurance : 6 % TTC du montant de l'indemnité d'assurance perçue par le sinistré
  - Relevé de compteur d'eau divisionnaires : forfait de 50.00 € TTC par relevé
  - Clôture d'un dossier : 350 € TTC
  - Vacation (au-delà de 3 déplacements compris dans la gestion courante) : 20 € TTC / déplacement